

PORTANT RECEVABILITÉ DES LISTES DE CANDIDATURES DES REPRÉSENTANTES ET DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS DES COLLÈGES A, D ET E AU CONSEIL DE GESTION DE L'INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION (INSPÉ) DE L'UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC),

- VU** le code de l'éducation, et notamment ses articles L.713-1, L.719-1 et suivants, L.721-1 et suivants, D.719-1 et suivants, D.721-1 et suivants ;
- VU** le code de l'éducation, et notamment l'article D719-36-1 ;
- VU** le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU** le décret n°2011-595 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentations du personnel de la fonction publique de l'Etat ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU** la décision cadre en date du 13 avril 2023 portant sur les modalités techniques d'organisation du vote électronique en vue des scrutins institués pour les élections des représentants des personnels et des usagers au sein de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU** les statuts de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ) de l'Académie de Créteil ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration CA-2022-ELE-UPEC-01 en date du 07 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne ;
- VU** l'arrêté 2024-ELE-INSPÉ-01 en date du 17 octobre 2024 fixant le calendrier électoral pour le renouvellement partiel des représentants des collèges A, D et E des personnels de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ) de l'Académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté 2024-ELE-INSPÉ-02 en date du 17 octobre 2024 portant modalités des élections en vue du renouvellement partiel des représentants des collèges A, D et E des personnels au conseil de gestion de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ) de l'Académie de Créteil ;
- VU** l'avis du Comité électoral consultatif en date du 17 octobre 2024 ;



ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Sont déclarées recevables pour les élections des représentantes et des représentants des personnels au conseil de gestion de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ) de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, organisées du mardi 19 novembre 2024 à partir de 10 heures 00 jusqu'au mercredi 20 novembre 2024 à 16 heures 00, les listes de candidatures suivantes :

Collèges	A Professeurs des universités et personnels assimilés	D Personnels relevant du Ministère chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministère	E Autres personnels (personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers et de service : BIATSS)
Nom du candidat ou nom de la liste	Ugo BALLENGHEIN	Aucune candidature	Personnels BIATSS

ARRÊTÉ 2024-ELE-INSPÉ-04

PORTANT RECEVABILITÉ DES LISTES DE CANDIDATURES DES REPRÉSENTANTES ET DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS DES COLLEGES A, D ET E AU CONSEIL DE GESTION DE L'INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION (INSPÉ) DE L'UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage sur les campus de l'Université, ainsi que par une mise en ligne sur la page élections dédiée sur le site de la composante.

Fait à Créteil, le 14 novembre 2024

Le Président de l'Université



Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ